

**Évaluation périodique des interventions du
Syndicat des producteurs de bleuets du Québec
dans la mise en marché du produit visé par le
Plan conjoint des producteurs de bleuets du
Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Le 3 juin 2011

TABLE DES MATIÈRES

1.	LE MANDAT	1
2.	LA SÉANCE PUBLIQUE	1
3.	LES PARTICIPANTS	1
4.	LA SITUATION GÉNÉRALE ET LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE ET DES MARCHÉS	3
	4.1 La demande et les marchés	3
	4.2 Le circuit de commercialisation	4
	4.3 La production	5
	4.4 La transformation	7
	4.5 La recherche et l'innovation	8
	4.6 La compétitivité	9
	4.7 Les enjeux.....	10
5.	PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ	10
	5.1 Tour d'horizon du Plan conjoint.....	10
	5.2 L'évolution de l'environnement commercial.....	13
	5.3 L'analyse des interventions du Plan conjoint.....	14
6.	L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ	17
7.	LES ATTENTES ET LES COMMENTAIRES DES INTERVENANTS	18
	7.1 Observations de l'usine de congélation de Saint-Bruno inc. et Les Bleuets sauvages du Québec inc.....	18
	7.2 Observations de Bleuets Godbout inc.	20
	7.3 Observations de M. Daniel Gobeil.....	20
8.	L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES	21
9.	LES RECOMMANDATIONS	23

TABLEAUX

Tableau 1 :	Évolution des prix des bleuets sauvages au Québec (cueillis dans les bleuetières et en forêt), dans les Maritimes (bleuetières) et au Maine (bleuetières), de 2004 à 2010.....	7
Tableau 2 :	Projets pour chaque thème de recherche et activités de diffusion au Québec, de 2003 à 2009	9
Tableau 3 :	Répartition des productions en hectare par région administrative selon les statistiques provenant du MAPAQ	12

FIGURES

Figure 1 :	Estimation des flux d'approvisionnement au Québec pour les bleuets (frais et transformés) en 2009 (équivalent poids détail)	5
Figure 2 :	Évolution du nombre des membres du SPBQ	11
Figure 3 :	Évolution des superficies en production en hectares déclarées de bleuets sauvages selon les statistiques provenant du MAPAQ au Saguenay-Lac-Saint-Jean	11
Figure 4 :	Évolution des volumes en livre récoltés à l'intérieur du Plan Conjoint selon le SPBQ.....	12
Figure 5 :	Historique de prix payés aux producteurs de bleuets sauvages (\$/lb) selon les données des provinces concernées	14
Figure 6 :	Consultations en ligne des cartes à potentiel de récolte en forêt selon le SPBQ	15
Figure 7 :	Évolution du nombre de signataires de convention de mise en marché de bleuet frais selon le SPBQ.....	16

3 juin 2011**Rapport d'évaluation périodique**

1. LE MANDAT

L'article 62 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* (L.R.Q., c. M-35.1) (la Loi) prévoit l'évaluation par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec des interventions de l'office dans le cadre de l'administration des plans conjoints. Cet article se lit comme suit :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

C'est en vertu de cette obligation contenue dans la Loi et de la politique qu'elle s'est donnée que la Régie procède à l'évaluation des interventions des administrateurs des plans conjoints dans la mise en marché.

2. LA SÉANCE PUBLIQUE

La Régie a convié par un avis dans le journal *Le Quotidien* et par lettre les intervenants de l'industrie à participer à la tenue d'une séance publique à Alma, le 23 février 2011, concernant l'évaluation des interventions du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (le Syndicat) dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint qu'il administre.

La Régie vise, par cette séance, à prendre connaissance de la situation actuelle du secteur, à évaluer la pertinence et les résultats des interventions de l'office dans la mise en marché du produit visé et à identifier les cibles stratégiques et les priorités des prochaines années permettant d'optimiser les résultats des interventions de l'office dans la mise en marché du produit visé.

3. LES PARTICIPANTS

La Régie était représentée par :

Monsieur Gilles McDuff, président de la séance et vice-président de la Régie
Monsieur André Belzile, régisseur de la Régie
Monsieur Claude Lambert, consultant
Madame Évelyne Martel, conseillère économique

Les personnes et organismes ayant répondu à l'invitation de la Régie sont :

- **Le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec**

Monsieur Marc Larouche, président
Monsieur Daniel Simard, directeur général
Monsieur Jean-Guy Brassard, administrateur
Monsieur Paul-Eugène Grenon, administrateur

3 juin 2011

Rapport d'évaluation périodique

- **Association des cueilleurs de bleuets hors bleuetière**
Monsieur Raymond Perron, président
Monsieur Camil Girard, administrateur
- **Bleuetière B. Simard**
Madame Armande Gagnon
- **Bleuetière Coop St-Léon**
Monsieur Éric Simard
- **Bleuets Godbout inc.**
Monsieur Pierre Godbout (*intervention par lettre à la Régie*)
- **Bleuets Honfleur inc.**
Monsieur Pierre Fortin
- **Bleuets Mercier**
Monsieur Yves Mercier
- **Bleuets Mistassini**
Monsieur Mario Bussière
- **Bleuetière & Pollinisateurs inc.**
Monsieur Bertrand Simard
- **Bleuets Sauvages du Québec**
Monsieur Dominique Larouche, producteur et actionnaire
Monsieur Rémi Dufresne, comptable
- **L'Usine de congélation de St-Bruno inc. et Les Bleuets sauvages du Québec inc.**
Monsieur Gilles Déry, représentant et président de l'Usine de congélation de St-Bruno inc.
- **Centre de recherche et de développement sur les sols et les grandes cultures**
Monsieur Jean Lafond, directeur général
- **Club Conseil Bleuets**
Madame Marie-Ève Moreau
- **Conférence régionale des élus**
Monsieur Jocelyn Fortin

3 juin 2011

Rapport d'évaluation périodique

- **Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean**

Monsieur Denis Tremblay, directeur général

- **Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec**

Direction régionale

Madame Sylvie Denis, directrice régionale

Madame Andrée Tremblay, conseillère en horticulture

Monsieur Pascal Lavaute, conseiller régional en économie et développement du bioalimentaire

Direction du développement et des initiatives économiques de la Direction générale des politiques agroalimentaires

Monsieur Yvon Forest, directeur adjoint

Madame Suzelle Morin, coordonnatrice de la filière légumes de transformation et analyste sectorielle bleuets et canneberges

Direction des études et des perspectives économiques

Monsieur Hugues Kimpton, économiste

Transformation Alimentaire Québec

Monsieur Mathieu C. Lafontaine, conseiller en transformation alimentaire

- **Producteurs de bleuets**

Monsieur Daniel Gobeil

Monsieur Bertrand Simard

4. **LA SITUATION GÉNÉRALE ET LES PERSPECTIVES DE L'INDUSTRIE ET DES MARCHÉS**

Les représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) présentent une monographie de l'industrie du bleuet qui peut être consultée sur le site Internet du ministère.

4.1 **La demande et les marchés**

La consommation

La consommation canadienne, québécoise et américaine de bleuets frais et transformés est en croissance soutenue depuis 2004. Les canadiens ont consommé, en 2009, en moyenne 2,05 kg de bleuets (équivalent poids frais) soit 1 kg de plus qu'en 2004, une croissance de 94 %. Bien que plusieurs facteurs affectent la demande, on remarque que la tendance « santé » est importante, les consommateurs recherchant les propriétés nutritives et nutraceutiques du bleuet.

3 juin 2011**Rapport d'évaluation périodique**

Les marchés

Les bleuets sauvages trouvent leurs plus gros marchés dans la transformation industrielle et la restauration collective tels les hôtels, restaurants et les institutions (HRI). Les besoins du réseau HRI en bleuets frais et transformés offrent donc des perspectives de marché pour l'industrie québécoise. Les experts notent que, malgré l'importance accrue de la santé dans l'alimentation, les consommateurs sont plus gastronomes qu'avant faisant en sorte que la qualité et le bon goût d'un produit ne doivent en aucun cas être négligés.

Les échanges commerciaux

Les exportations québécoises de bleuets sauvages surgelés poursuivent leur croissance. Cependant les exportations canadiennes de bleuets sauvages, toutes utilisations confondues, sont à la baisse (notamment pour la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick), une tendance différente par rapport à la hausse observée au cours de la période 1988 à 2003. En 2009, le Canada est toujours le premier exportateur mondial de bleuets sauvages avec 40 990 tonnes et les États-Unis demeurent son principal client.

Le Québec importe très peu de bleuets sauvages, mais ses importations de bleuets en corymbe représentent des volumes importants et poursuivent leur croissance. Les importations de bleuets en corymbe (frais et surgelés) par les États-Unis et le Canada proviennent de plus en plus du Chili et de l'Argentine et sont supérieures à celles de bleuets sauvages.

Sur la scène internationale, en 2007, les exportations mondiales de myrtilles représentent 20 % de la production mondiale avec un taux de croissance de 5 % par année (excluant le Chili et l'Argentine) et des prix à l'exportation croissant de 18 %, par année. Les données disponibles indiquent que le Chili, l'Argentine et l'Uruguay connaissent une croissance de leurs exportations beaucoup plus élevée, soit plus de 35 % par année, entre 2007-2008 et 2009-2010.

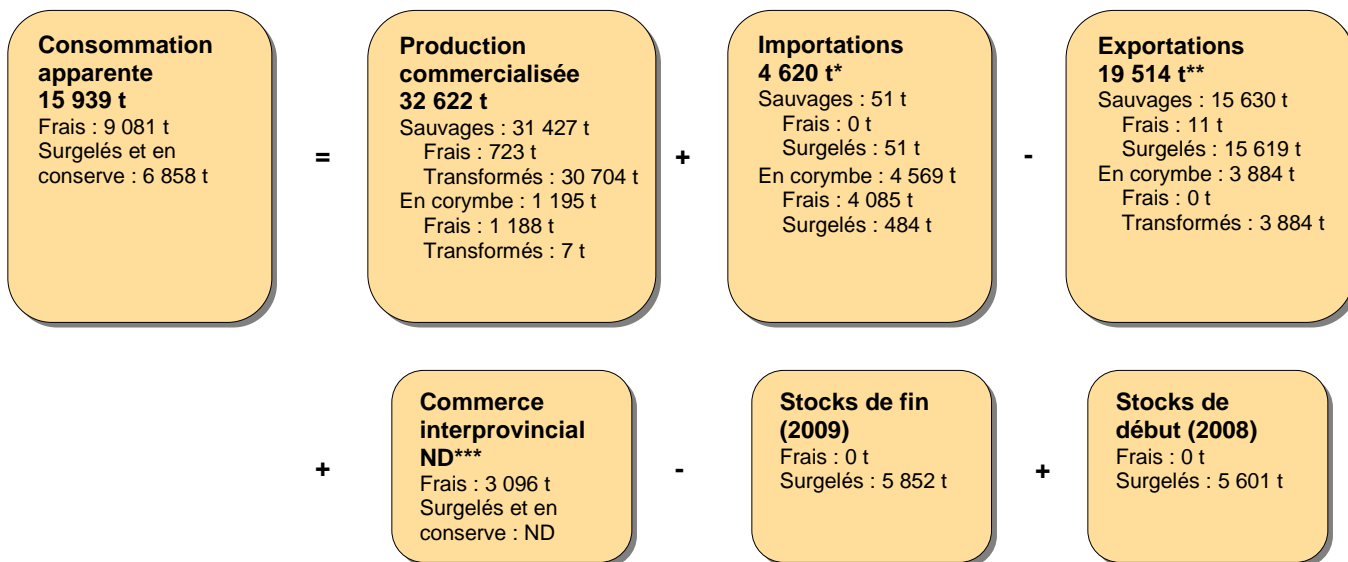
4.2 Le circuit de commercialisation

La figure 1 donne une estimation des flux d'approvisionnement des bleuets (sauvages et en corymbe) frais et transformés de la production à la consommation pour l'année 2009.

3 juin 2011

Rapport d'évaluation périodique

Figure 1 : Estimation des flux d'approvisionnement au Québec pour les bleuets (frais et transformés) en 2009 (équivalent poids détail)¹



ND = Non disponible

* Cette quantité inclut les importations de bleuets frais, surgelés et en conserve et exclut les bleuets séchés et la pulpe de bleuet surgelée.

** Cette quantité inclut les exportations de bleuets frais et surgelés.

*** Ces données ont été obtenues par déduction.

Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada (catalogue 22-003 et *World Trade Atlas*).
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction du développement et des initiatives économiques.

4.3 La production

En 2008, la myrtille était cultivée dans 44 pays, sous différentes espèces, pour un total de 412 669 tonnes métriques. Les États-Unis (48,3 %) sont toujours au premier rang des pays producteurs et le Canada (23 %) au deuxième rang suivi du Chili (10 %), de l'Argentine (2,8 %), de la Pologne (2 %), de la Finlande (2 %), de l'Allemagne (1,9 %) et de la Suède (1,6 %).

De 2004 à 2009, la production mondiale de myrtilles a augmenté de 8 % par année et celle du bleuets sauvage de 9,2 % par année. La production canadienne de bleuets sauvages a aussi augmenté de 8 % par année durant la même période. Parmi toutes les provinces canadiennes, le Québec a connu la plus forte croissance soit 21,3 % par année.

Au Canada, c'est le Québec qui affiche, en 2009, les meilleurs rendements pour le bleuets sauvage avec 2,2 tonnes/ha, une hausse de 78,8 % par rapport à 2004. L'aménagement récent de nouvelles superficies au Québec fait en sorte que sa production moyenne pour la période de 2004 à 2009 est toutefois inférieure à celle des provinces maritimes, une jeune bleuetière produisant moins qu'une bleuetière à maturité.

¹ *Monographie de l'industrie du bleuets au Québec*, MAPAQ, Direction générale des politiques agroalimentaires, Direction du développement et des initiatives économiques, p. 13.

3 juin 2011**Rapport d'évaluation périodique**

Les volumes de production en bleuetières aménagées prennent de plus en plus d'importance comparativement aux volumes récoltés en forêt. Ainsi, en moyenne, le bleuets sauvage provient à 80 % de bleuetières et à 20 % de la forêt publique.

Au Canada et au Québec, la majorité des bleuets sauvages (97,7 % du volume commercialisé) est destinée à la transformation, notamment la congélation.

Les prix de vente et les recettes monétaires

Le Québec a produit, en 2009, près de 32 000 tonnes² de bleuets sauvages et en corymbe (base équivalent poids frais). Cette production a généré des recettes en provenance du marché de 28 millions de dollars.³

Il y a 470 entreprises productrices de bleuets sauvages au Québec, 240 déclarent cette production comme étant leur principale source de revenu agricole. On remarque également que 30 entreprises produisent 70 % des volumes québécois de bleuets.

Historiquement, de 1988 à 2001, les prix des bleuets sauvages en provenance des bleuetières ont été supérieurs à ceux des bleuets issus des forêts. Toutefois, à partir de 2003, le prix des bleuets cueillis en forêt a été très souvent supérieur à celui des bleuets cueillis en bleuetière. Cela peut s'expliquer par les frais plus élevés qu'entraîne la récolte des bleuets en forêt et la demande accrue pour un produit certifié biologique.

De façon générale, la demande a été forte et, entre 2004 et 2007, les producteurs ont vu leur profit annuel augmenter. À compter de 2008, la hausse importante de la production nord-américaine et le volume croissant de bleuets en corymbe provenant de l'Amérique du Sud pendant les mois d'hiver ont ralenti le marché et provoqué une chute des prix. Cette tendance s'est accentuée en 2009 mais, en 2010, la baisse des volumes de production au Québec a contribué à une hausse des prix.

Les prix moyens obtenus au Québec, de 2004 à 2010, sont supérieurs à ceux du Maine à l'exception de l'année 2009, une année record sur le plan de la récolte québécoise.

Le tableau 1 résume l'évolution des prix des bleuets sauvages au Québec (cueillis dans les bleuetières et en forêt), dans les Maritimes (bleuetières) et au Maine (bleuetières), de 2004 à 2010.

² Source : Approximation à partir des chiffres du MAPAQ, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, novembre 2010.

³ Source : Statistique Canada, *Recettes monétaires*, catalogue 21-001 et MAPAQ, Direction du développement et des initiatives économiques.

3 juin 2011

Rapport d'évaluation périodique

Tableau 1 : Évolution des prix des bleuets sauvages au Québec (cueillis dans les bleuetières et en forêt), dans les Maritimes (bleuetières) et au Maine (bleuetières), de 2004 à 2010⁴

Année	2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010* Moyenne								Variation annuelle moyenne	Variation 2004-2010
	(kilogrammes)									
Prix au Québec (\$ CAN)	1,69	2,28	2,80	2,70	1,60	0,81	1,46	1,91	7,4	- 13,4
Prix dans les Maritimes (\$ CAN)	1,21	1,76	2,31	2,31	1,32	0,77	—**	1,62***	-1,6***	-36,4***
Prix dans le Maine (\$ US)	1,01	1,45	1,77	2,36	1,34	0,80	1,32	1,44	7,2	3,2
Prix dans le Maine (\$ CAN)	1,31	1,75	2,01	2,54	1,43	0,91	1,35	1,61		

* Il s'agit de prévisions.

** Le tiret signifie que les données ne sont pas disponibles.

*** Pour la période 2004 à 2009.

Sources : *United States Department of Agriculture, Economic Research Service,*

<http://usda.mannlib.cornell.edu/MannUsda/viewDocumentInfo.do?documentID=1765>.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean et Direction du développement et des initiatives économiques.

Facteurs influençant la production

Un certain nombre de questions reliées à la production sont l'objet de l'attention des intervenants de l'industrie tels le concept forêt/bleuet, la gestion phytosanitaire, le réseau d'avertissement phytosanitaire, l'utilisation de l'hexazinone et la main-d'œuvre.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, la disponibilité de cueilleurs pour les bleuetières et le bleuet en forêt préoccupe l'industrie en raison du changement des pratiques de rémunération, du vieillissement des cueilleurs en forêt et de la demande accrue de la main-d'œuvre lors de la cueillette en août.

4.4 La transformation

L'industrie de la transformation doit composer avec un resserrement de la réglementation et des exigences des distributeurs et des clients concernant la salubrité, l'innocuité et la neutralité du bilan carbone.

Le défi de la croissance passe donc pour les transformateurs par la capacité de trouver de nouveaux marchés, des marchés de niche et de différenciation des produits afin d'obtenir de

⁴ *Ibid* note 1, p. 27.

3 juin 2011**Rapport d'évaluation périodique**

meilleurs prix. Des projets de développement centrés sur l'aspect santé et la certification biologique sont en cours de réalisation et présentent une porte d'entrée fort intéressante vers ces marchés.

Les marchés de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions demeurent toujours d'intérêt pour les transformateurs.

La concurrence dans le secteur de la transformation alimentaire est très vive. On note une présence accrue du bleuets en corymbe congelé. De plus, la taille des usines américaines transformant le bleuets en corymbe est de plus en plus grande. Enfin, de plus en plus de bleuets sont transformés à des prix très compétitifs par de nouveaux pays exportateurs tels le Chili et l'Argentine.

La transformation et la mise en marché du bleuets sont le fruit de quelques entreprises québécoises d'envergure qui intègrent la production, la transformation et la commercialisation. De façon générale, 95 à 98 % du bleuets transformé est congelé. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean est le chef de file en matière de congélation.

Au Québec, plus d'une soixantaine d'entreprises effectuent un deuxième type de transformation et utilisent, pour ce faire, du bleuets surgelé dans 60 % des cas. Elles préparent des produits déshydratés, des garnitures à tarte, des confitures, des coulis, des purées, des gelées, des jus, des nectars et des bleuets enrobés de chocolat.

Un faible volume est utilisé dans un troisième type de transformation tels les ingrédients alimentaires (par exemple dans la production de muffins, pains, pâtisseries, yogourts) et, finalement, les produits de quatrième transformation sont les extraits, essences et arômes.

Le bleuets utilisé par le secteur québécois de la transformation provient du Québec dans une proportion de 99 % contre 1 % pour les provinces maritimes et les États-Unis.

4.5 La recherche et l'innovation

On observe, depuis 2003, une croissance importante des investissements en recherche et en innovation, soit plus de 4,8 millions de dollars pour la réalisation de 36 projets. On remarque également que les montants alloués par projet sont plus élevés, dénotant donc des projets de plus grande envergure. Selon les auteurs, le fonds de recherche et de développement du Syndicat constitue un des leviers importants pour améliorer la compétitivité du secteur.

3 juin 2011

Rapport d'évaluation périodique

Tableau 2 : Projets pour chaque thème de recherche et activités de diffusion au Québec, de 2003 à 2009⁵

	Montant (milliers de dollars)	Répartition des fonds totaux (pourcentage)
Gestion des cultures*	2 753	57
Phytoprotection	1 007	21
Nutraceutiques	414	9
Diffusion	361	7
Autres	270	6
Total	4 805	100

* Budget non disponible pour deux projets.

Sources : Voir la note au lecteur.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction du développement et des initiatives économiques

Les auteurs notent que le nombre de projets de recherche portant sur les nutraceutiques est en croissance depuis 2007, ce qui démontre de l'intérêt des chercheurs et de l'industrie pour le développement de produits à valeur ajoutée aux propriétés santé. Les auteurs notent cependant une baisse de la recherche universitaire comparativement à la période précédente. Ils recommandent de porter une attention particulière à la formation d'étudiants gradués et l'intégration de personnel spécialisé au sein des entreprises québécoises.

4.6 La compétitivité

D'une façon générale, le Québec connaît, par rapport aux autres provinces canadiennes, une croissance supérieure de sa production de bleuets sauvages et de ses exportations. Il a aussi une bonne diversification de ses marchés extérieurs.

Par contre, on constate que la production américaine a bondi de 189 %, entre les périodes 2000-2004 et 2005-2009, et que des pays comme le Chili et l'Argentine inondent le marché américain qui est notre principal client. Les excédents de l'offre sur les marchés de la surgélation et de la transformation sont alors d'autant plus vifs et incisifs que le sont les marchés du frais qui progressent le plus rapidement. De plus, d'autres pays nouvellement producteurs à grande échelle, comme la Chine, peuvent devenir une menace supplémentaire.

La compétitivité des produits importés envers les produits québécois s'améliore, ce qui constitue une menace réelle et immédiate à la bonne position actuelle du Québec. La rémunération moyenne des producteurs, le rendement et la capacité à augmenter les volumes apparaissent comme des facteurs décisifs du développement récent et à venir de l'industrie.

⁵ *Ibid* note 1, p. 38.

3 juin 2011**Rapport d'évaluation périodique**

En outre, d'autres facteurs vont influencer la compétitivité tels les variables climatiques, la santé financière des entreprises, le coût élevé de mise en production de nouvelles superficies, la disponibilité de la main-d'œuvre et les prix. En revanche, deux facteurs paraissent généralement positifs pour la compétitivité de l'industrie québécoise : l'organisation industrielle et commerciale et les caractéristiques du produit.

4.7 Les enjeux

Les auteurs de la monographie sur le bleuets identifient les enjeux que doivent relever les acteurs de l'industrie pour assurer son développement. En résumé, ce sont :

1. accroître les parts de marché des produits d'origine québécoise tant dans le commerce de détail que dans les services alimentaires par le développement de la production en forêt, la production biologique en bleuetièrre aménagée; la promotion du bleuets sauvage frais, surgelé et de ses produits et, enfin, par la garantie d'obtenir un approvisionnement local qui répond aux besoins spécifiques de l'industrie de la transformation;
2. développer de nouveaux marchés par la différenciation des produits et la valeur ajoutée et par la poursuite de la diversification des clientèles pour diminuer le risque d'affaires;
3. poursuivre l'amélioration de la productivité des usines de transformation par des investissements et la recherche des gains de taille, de volume, de réduction des coûts, d'innovations technologiques et commerciales basées sur la chaîne de valeur;
4. favoriser le bon partenariat stratégique des acteurs au sein de la filière de l'industrie du bleuets.

5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES INTERVENTIONS DU SYNDICAT DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ

5.1 Tour d'horizon du Plan conjoint

Le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec présente le rapport de ses interventions. Ce rapport est disponible au Syndicat ou à la Régie.

Mise en situation

Fondé en 1966, le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec administre, depuis son homologation en 1988, *le Plan conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Ce Plan conjoint vise tout bleuets produit sur son territoire. Est assujettie à ce plan toute personne ou société qui produit en bleuetièrre ou qui cueille hors bleuetièrre le produit visé pour les fins de mise en marché.

L'évolution de la production

Le nombre de producteurs visés et assujettis au Plan conjoint, en date du 1^{er} septembre 2010, était de 266 et celui des cueilleurs hors bleuetièrre inscrits au fichier, de 1 200. Le Syndicat

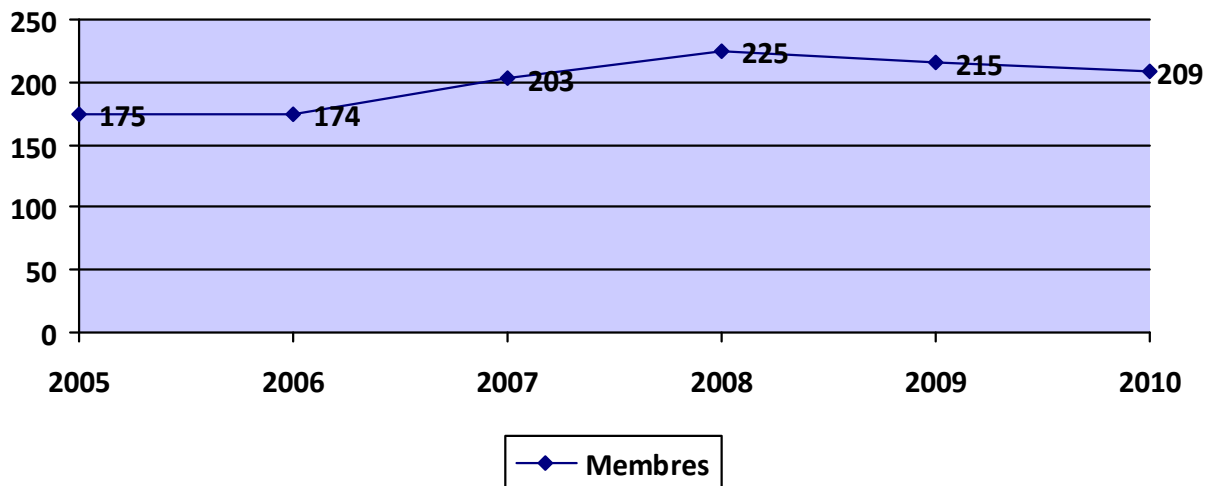
3 juin 2011

Rapport d'évaluation périodique

procède à une mise à jour annuelle de la liste des producteurs et obtient de l'Association des cueilleurs hors bleuetière les noms et coordonnées de ceux-ci.

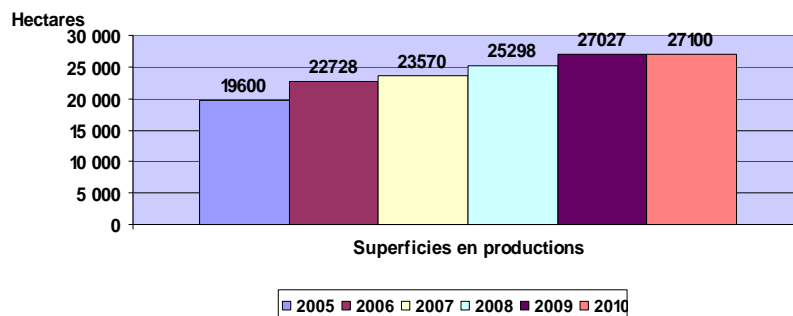
La figure 2 illustre que le nombre de producteurs membres du Syndicat évolue à la hausse jusqu'en 2008 et décline légèrement par la suite.⁶

Figure 2 : Évolution du nombre des membres du SPBQ



Les superficies en production quant à elles sont en constante progression illustrant clairement l'engouement pour cette production compte tenu des qualités nutraceutiques du bleuët sauvage et la demande provenant en majorité du marché mondial, tel que démontré à la figure 3.⁷

Figure 3 : Évolution des superficies en production en hectares déclarées de bleuëts sauvages selon les statistiques provenant du MAPAQ au Saguenay-Lac-Saint-Jean



⁶ Mémoire présenté par le Syndicat des producteurs de bleuëts du Québec (SPBQ) lors de l'évaluation périodique du 23 février 2011 : *Évaluation périodique 2005-2010 du Plan conjoint des producteurs de bleuëts du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, p. 11.

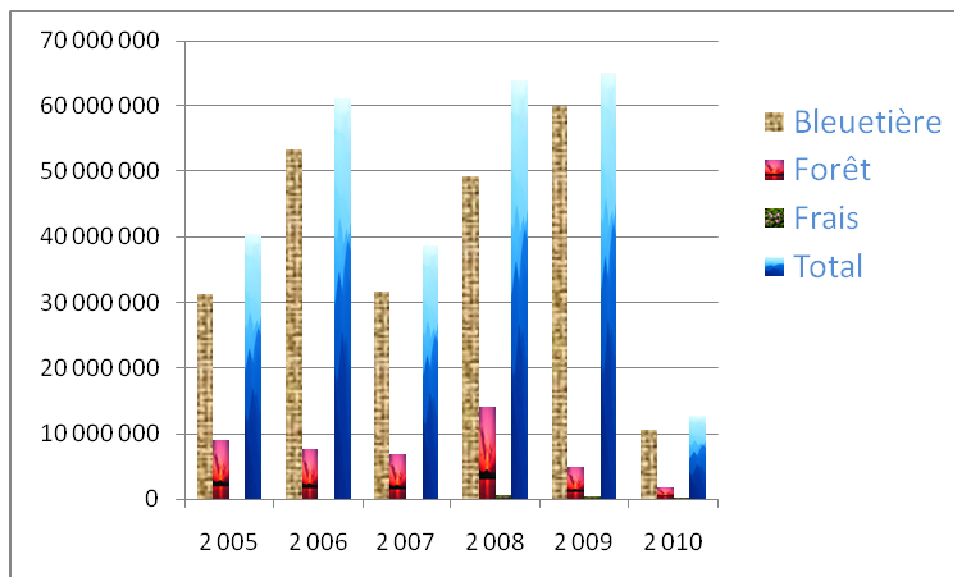
⁷ *Ibid* note 6, p. 12.

3 juin 2011

Rapport d'évaluation périodique

Les volumes récoltés à l'intérieur du Plan conjoint, selon les données du Syndicat, sont en augmentation à l'exception de l'année 2010 où on a connu plusieurs gels printaniers qui ont entraîné une baisse importante de la récolte, tel que démontré à la figure 4. Toutefois le Syndicat conclut que l'augmentation de la production suit l'augmentation des superficies.⁸

Figure 4 : Évolution des volumes en livres récoltés à l'intérieur du Plan Conjoint selon le SPBQ



Les régions productrices

Le tableau 3 démontre que la production du bleuets sauvage est principalement concentrée dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et qu'elle s'y développe, en proportion, aussi rapidement que dans les autres régions productrices.

Tableau 3 : Répartition des productions en hectare par région administrative selon les statistiques provenant du MAPAQ⁹

Année	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Côte-Nord	Abitibi et Nord du Québec	Capitale-Nationale	Gaspésie	Chaudière-Appalaches	Mauricie	Bas-Saint-Laurent
2005	19 600	1 566	630	218	120	160	0	72
2006	22 728	2 072	662	218	120	178	100	72
2007	23 570	2 751	699	218	120	202	180	97
2008	25 298	2 964	699	236	202	202	180	97
2009	27 027	3 043	819	236	202	202	180	97
2010	27 100	3 044	819	236	202	202	180	97

⁸ *Ibid* note 6, p. 12.

⁹ *Ibid* note 6, p. 13.

3 juin 2011**Rapport d'évaluation périodique**

Pour mener à bien ses mandats, le Syndicat dispose, sous la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, de sept règlements et de quatre types de conventions de mise en marché homologuées ces dernières années. On retrouve des conventions de mise en marché du bleuets provenant de bleuetière, du bleuets en forêt, du bleuets frais, et du bleuets frais provenant de producteurs-emballeurs.

Le Syndicat considère que l'augmentation de l'intérêt pour la production du bleuets manifestée par les producteurs et l'évolution croissante des superficies mises en production sont deux indicateurs de la vitalité de son secteur.

5.2 L'évolution de l'environnement commercial

L'augmentation des volumes de production de bleuets sauvages au Canada et au Maine versus le bleuets en corymbe

L'augmentation de la production de bleuets sauvages tout aussi bien que de bleuets en corymbe a créé, au cours des cinq dernières années, une offre qui augmente plus rapidement que la demande. Ce phénomène a pour effet d'accroître la concurrence au bleuets sauvage par un ajout de nouveaux joueurs et d'entreprises de congélation même si la plus grande proportion du bleuets en corymbe est destinée au marché du frais.

De plus, la production du bleuets en corymbe bénéficie d'un avantage car, par hybridation, elle peut améliorer l'aspect visuel, le goût et le rendement de son produit, ce qui n'est pas le cas pour le bleuets sauvage qui est une plante indigène. Par contre, l'industrie sait profiter de l'appellation « sauvage » qui la distingue au niveau du marché.

Une alimentation en mouvement

Les consommateurs apportent des modifications à leur alimentation par la recherche des aliments santé, une recherche qui entraîne des répercussions importantes pour la production du bleuets sauvage et du bleuets en corymbe.

La valeur nutritive du bleuets sauvage, appuyée par des recherches et un message santé, contribue à l'augmentation de sa demande tant dans les comptoirs surgelés qu'à l'état frais, et ce, malgré que le bleuets en corymbe soit disponible à l'année.

En outre, cet aspect santé du bleuets sauvage constitue une valeur ajoutée que l'industrie de la transformation utilise dans ses messages pour attirer le consommateur. Il est donc impératif, pour le secteur, de renouveler ce message par des projets de recherche « santé » plus approfondis et par le développement d'additifs alimentaires.

En sus des exportations de bleuets surgelés des principales entreprises de congélation, la diversification se poursuit par la transformation du bleuets sauvage en bleuets séché, jus, confiture et comme ingrédient alimentaire dans toute une gamme de produits qu'ils soient laitiers, de pâtisserie ou autres.

3 juin 2011

Rapport d'évaluation périodique

La compétition des autres fruits

On ne peut passer sous silence la compétition des fruits tels que la fraise, la framboise, la mûre, la canneberge, le bleuet en corymbe et, plus récemment, la mangue dans les comptoirs surgelés. Ils apportent une grande diversité et il est facile pour le consommateur d'être influencé par une promotion axée sur la santé et l'exotisme.

5.3 L'analyse des interventions du Plan conjointLa mise en marché, les indicateurs

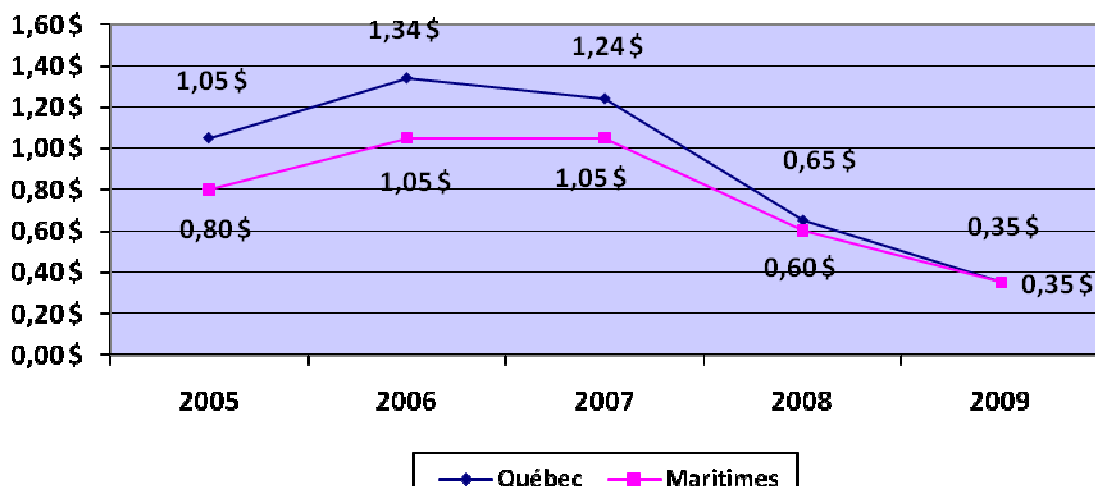
Afin de porter un regard sur la qualité de ses interventions, le Syndicat a retenu comme indicateurs :

- l'évolution des prix payés aux producteurs,
- l'évolution de l'intérêt pour la cueillette en forêt,
- l'évolution du nombre de signataires de conventions de mise en marché pour le bleuet frais.

L'évolution des prix en bleuetière

Le Syndicat souligne que les prix versés aux producteurs ont été en moyenne, depuis cinq ans, de 0,15 \$ la livre supérieurs à ceux versés dans les provinces maritimes, et que cette différence s'accroît lorsque les prix étaient plus élevés comme le démontre la figure 5.

Figure 5 : Historique de prix payés aux producteurs de bleuets sauvages (\$/lb) selon les données des provinces concernées¹⁰



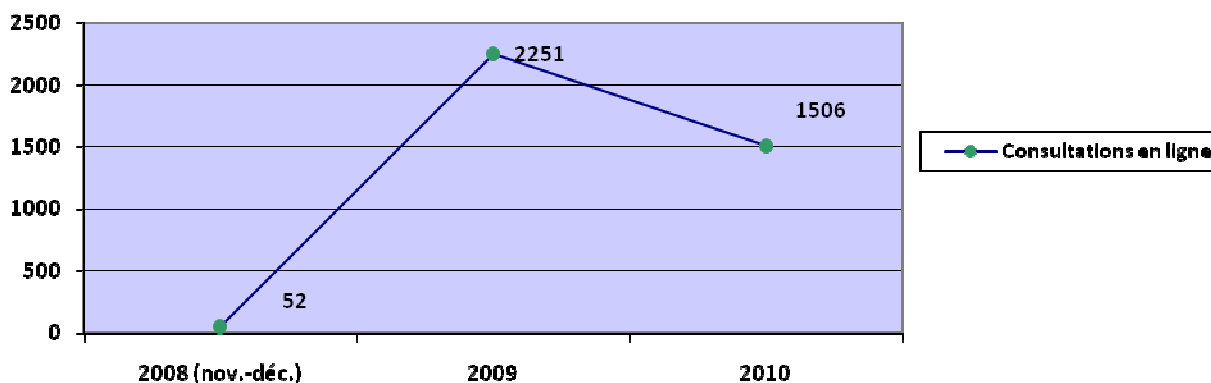
¹⁰ Ibid note 6, p. 23.

L'évolution des prix négociés pour les cueilleurs en forêt et évolution de leur intérêt

Les prix négociés dans le cadre de la convention des cueilleurs en forêt sont, quant à eux, en rapport avec l'offre et la demande du produit. Ce marché est en constante progression depuis quelques années dû au fait que la grande partie de la cueillette porte une appellation biologique. Le Syndicat croit que les cueilleurs tirent parti de la plus-value accordée par les marchés au produit biologique.

Le deuxième indicateur utilisé est celui de l'intérêt pour la cueillette en forêt. La publication des cartes forestières sur le potentiel de récolte identifiant les sites prometteurs est le principal moyen pris par le SPBQ pour augmenter le nombre de cueilleurs en forêt depuis novembre 2008. La consultation en ligne du site Internet et le nombre croissant d'appels téléphoniques reçus au bureau du Syndicat lors de la période de récolte indiquent l'intérêt pour la cueillette en forêt (voir la figure 6).

Figure 6 : Consultations en ligne des cartes à potentiel de récolte en forêt selon le SPBQ¹¹

L'évolution du nombre de signataires de convention de mise en marché pour le bleuet frais

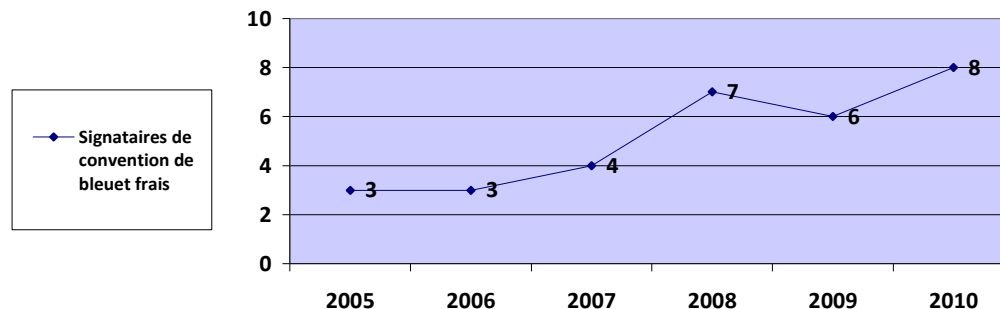
Cette évolution est nettement à la hausse, le nombre de signataires passant de trois en 2006 à huit signataires en 2010. Cette augmentation montre l'ouverture du Syndicat à approvisionner de nouveaux acheteurs de bleuets frais afin de répondre à la demande du consommateur (voir la figure 7).

¹¹ *Ibid* note 6, p. 25.

3 juin 2011

Rapport d'évaluation périodique

Figure 7 : Évolution du nombre de signataires de convention de mise en marché de bleuets frais selon le SPBQ¹²



La promotion

Le Syndicat fait la promotion du bleuets de multiples façons.

Le Syndicat participe aux activités de la *Wild Blueberry Association of North America* (WBANA-Canada) dont la mission principale est de faire la promotion du bleuets sauvage auprès des consommateurs dans le monde et d'organiser la venue au Canada de délégations commerciales intéressées par le bleuets. Dans le cadre de ces activités de promotion, le Syndicat a reçu des délégations du Japon, d'Allemagne et de France.

Le Syndicat contribue un quart de cent la livre sur la production couverte par le Plan conjoint aux activités de WBANA-Canada. Lors des dernières négociations des conventions en bleuetièrre et en forêt, les parties ont également convenu de verser, par l'entremise du Syndicat à la WBANA-Canada, un montant de 0,005 \$ la livre de bleuets récoltés sur le territoire couvert par le Plan conjoint. C'est une somme de 704 066,42 \$ qui fut versée comme contribution à cet organisme pour les années 2005 à 2010.

L'autre volet des activités de promotion du Syndicat inclut des initiatives visant à susciter une augmentation de la consommation du bleuets sauvage, tant surgelé que frais, au pays. C'est ainsi que le Syndicat participe à des festivals, salons, campagnes de promotion, production de guides, de recettes et de dégustations. À titre d'exemple, le Syndicat a participé à la campagne « *J'aime 5 à 10 portions par jour* », à la création d'un guide « *Coup de cœur pour les bleuets sauvages du Québec* », à la revue de presse « *Pouvoir du Bleu* » mise sur le site Internet créé en 2008 et une revue de presse, accompagnée de recettes également sur le site.

La recherche et le développement

La recherche et le développement sont prioritaires au sein des producteurs de bleuets. Un comité a été formé spécialement à cet effet par le Syndicat, lequel sélectionne les projets et présente les résultats aux journées d'information technique sur le bleuets sauvage. Ces résultats sont aussi disponibles dans le site Internet du Syndicat. De 2005 à 2010, le Syndicat a investi 858 199 \$ dans 12 projets de recherche. Ses partenaires et les organismes subventionnaires ont contribué par un montant de 2 567 379 \$ à ces mêmes projets, pour un effort de recherche totalisant 3 474 353 \$.

¹² *Ibid* note 6, p. 25.

3 juin 2011**Rapport d'évaluation périodique**

Le Syndicat participe à plusieurs comités ou conseil d'administration où se traitent les questions de recherche et développement tels le comité conseil de la mouche du bleuets, Agrinova, le comité des intervenants du bleuets, le comité de priorisation des pesticides et, enfin, le comité de recherche et de la technologie du Conseil canadien d'horticulture.

Le Syndicat s'est joint au créneau ACCORD Saguenay-Lac-Saint-Jean sous l'appellation « Agriculture Nordique » dont le plan stratégique de recherche repose principalement sur la stratégie phytosanitaire, la caractérisation des petits fruits du créneau Agriculture nordique et des projets portant sur la transformation secondaire et tertiaire.

L'information, la formation et la représentation

La principale source de diffusion de l'information que le Syndicat utilise est le site Internet. De plus, un bulletin est publié chaque deux mois « Le Bleuets ». S'ajoutent à ces principaux moyens les assemblées annuelles, les soirées « Informations spéciales », la « Journée Bleuets » et la « Journée Champ », également annuelle.

La formation des producteurs, outre les journées d'information annuelles, consiste en des voyages dans les autres provinces ou états producteurs de bleuets sauvages. Ces visites permettent d'apprécier ce qui se fait ailleurs au niveau des pratiques culturelles et de la recherche agronomique. Elles contribuent à entretenir des liens étroits avec tous les producteurs ainsi qu'un partage des connaissances et méthodes culturelles et, par le fait même, de stimuler la relève.

Le Syndicat assure la représentation des producteurs et de leurs intérêts auprès de diverses instances et associations. Une demande d'affiliation du Syndicat est présentement en cours d'évaluation à la confédération de l'Union des producteurs agricoles.

6. L'IDENTIFICATION DES CIBLES STRATÉGIQUES ET DES PRIORITÉS DE L'ADMINISTRATEUR DU PLAN CONJOINT EN VUE D'OPTIMISER LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ

Le plan stratégique et les priorités d'action 2010 à 2015

Le plan stratégique du Syndicat s'articule autour de la mission que s'est donné l'organisme de favoriser une mise en marché efficace et de soutenir l'essor de l'industrie du bleuets sauvage. Le Syndicat veut être un partenaire rassembleur de l'industrie du bleuets sauvage. Il privilégie trois enjeux majeurs pour l'avenir, soit le développement de la production, de la mise en marché et de la formation :

- pour la production, le Syndicat veut favoriser les conditions économiques de son expansion par l'harmonisation des taux de location des baux de location sur terres publiques et par l'utilisation de nouveaux pesticides;

3 juin 2011**Rapport d'évaluation périodique**

- pour la mise en marché, il souhaite l'appui des signataires des conventions afin de créer de meilleures conditions de mise en marché pour les producteurs. Pour ce faire, le Syndicat initiera des échanges avec les signataires afin de :
 - soulever, déterminer et valider les irritants dans les différentes conventions;
 - créer des sous-produits du bleuets sauvage notamment une nouvelle filière commerciale pour ce bleuets grâce à un procédé novateur d'extraction d'anthocyanes.
- pour la formation et le développement de la relève, il veut favoriser la mise en place de programmes de formation de niveau collégial ou professionnel ou encore dans divers programmes d'aide tel qu'Agri-Carières.

7. LES ATTENTES ET LES COMMENTAIRES DES INTERVENANTS

7.1 Observations de l'usine de congélation de Saint-Bruno inc. et Les Bleuets sauvages du Québec inc.

Le représentant de l'usine de congélation de Saint-Bruno inc. (Saint-Bruno) et Les Bleuets sauvages du Québec inc. (Bleuets sauvages) présente le point de vue de ces deux entités qui sont la propriété de producteurs et qui représentent une part importante de la production, de la transformation et de la mise en marché des bleuets sauvages produits au Québec.

Il rappelle que ces producteurs sont à l'origine du développement de cette industrie grâce à leur vision, leur ténacité et aux risques financiers qu'ils continuent d'accepter de prendre dans un contexte de mondialisation des marchés. D'une façon générale, il constate que les observations présentées aujourd'hui ont déjà été portées à l'attention de la Régie lors des deux évaluations périodiques précédentes du Plan conjoint.

Conventions de mise en marché

Saint-Bruno et Bleuets sauvages déplorent l'attitude du Syndicat dans la polémique sur les prix versés aux producteurs. Cette polémique a surgi malgré que soient conclues et renouvelées des conventions de mise en marché et qu'il y ait confirmation par le Syndicat et le MAPAQ que les prix versés aux producteurs sont supérieurs à ceux versés dans les provinces maritimes. Saint-Bruno et Bleuets sauvages croient que le comportement du Syndicat dans ce dossier est préjudiciable à une bonne entente.

Production biologique

Le Syndicat ne prend pas les moyens pour protéger la production biologique en bleuetière, et ce, malgré toutes les mises en garde de la part des autorités gouvernementales et les responsables de la certification biologique. Un des problèmes se situerait notamment sur l'utilisation des contenants qui doivent être différents pour les produits en provenance de la forêt ou des bleuetières.

3 juin 2011**Rapport d'évaluation périodique**

Bleuets frais et mise en marché régionale

Le Syndicat accorde beaucoup d'importance à la commercialisation du bleuet sauvage à l'état frais. Cette approche du Syndicat suscite des attentes irréalistes chez les producteurs, ce qui ne contribue pas à assainir les relations entre producteurs et acheteurs. Il s'agit, selon Saint-Bruno et Bleuets sauvages, d'un débouché limité au temps de récolte compte tenu que le fruit ne se conserve pas longtemps à l'état frais contrairement au bleuet cultivé ou à d'autres fruits.

Dans le même ordre d'idée, l'emphase sur la mise en marché régionale par le Syndicat est injustifiée car bien que cette approche puisse être jugée sympathique, elle ne cadre pas avec la réalité du marché du bleuet sauvage qui est un marché international.

Mouche du bleuet

Une attention plus grande doit être donnée à cette menace d'infestation aux conséquences sérieuses pour la production. Ce dossier devrait être une priorité au niveau des organismes gouvernementaux mais aussi une priorité au niveau de la sensibilisation de tous les producteurs car certains ne prennent pas au sérieux cette menace.

Programme Forêt-Bleuet

Après cinq ans, ce programme n'a pas permis de mettre en valeur les espaces anticipés et c'est le concept même de privilégier l'accès à des producteurs disposant de surfaces inférieures à 200 hectares qui cause problème et empêche une mise en valeur économiquement rentable.

Fonctionnement du SPBQ

La refonte des règlements généraux du Syndicat entérinée par la Régie n'a jamais été appliquée et l'on confie aux membres du comité restreint des pouvoirs si importants que le conseil d'administration n'a plus aucun rôle à jouer. Au surplus, les administrateurs qui ne font pas partie du comité restreint sont écartés de toute décision et parfois ne sont pas informés des décisions prises par le comité restreint.

La recherche

Les activités du comité de recherche se sont déroulées normalement au cours des dernières années et il a joué pleinement son rôle d'analyse et de recommandation sur les différents projets qui ont été soumis au Syndicat.

Plan de développement

Saint-Bruno et Bleuets sauvages indiquent qu'ils n'ont pas été consultés pour l'élaboration du plan de développement. Ce document est essentiel pour évaluer la performance de l'office et permettre à tous les intervenants de bien comprendre la réalité de cette industrie.

Conclusion

Saint-Bruno et Bleuets sauvages concluent que le Syndicat doit revoir son mode de fonctionnement ainsi que son plan de développement, sa vision, sa mission et ses valeurs s'il veut rencontrer le mandat qui lui a été confié. Le Syndicat doit prioriser les interventions qui

3 juin 2011**Rapport d'évaluation périodique**

vont profiter à l'ensemble des producteurs et permettre aux producteurs transformateurs d'occuper la place qui leur revient au sein de cette industrie.

Tout en reconnaissant que des conflits ou des difficultés d'interprétation puissent survenir en cours de mandat, Saint-Bruno et Bleuets sauvages croient que le Syndicat dispose de tous les moyens requis pour valider l'information et, par la suite, la diffuser à tous les producteurs inscrits, et ce, dans le respect de tous les intervenants.

L'avenir de l'industrie passe nécessairement par une amélioration de climat de collaboration et de concertation parmi tous les intervenants. Il appartient au Syndicat de reprendre son rôle de catalyseur et d'animateur d'une nécessaire concertation dans l'industrie et à mettre l'emphase sur le suivi de dossiers qui sont importants pour l'industrie, particulièrement :

- les activités de recherche au bénéfice de tous les membres de l'industrie;
- la protection contre la mouche du bleuets;
- le respect du plan conjoint par l'ensemble des intervenants;
- les dossiers environnementaux;
- le soutien de WBANA-Canada;
- les relations avec les autorités gouvernementales.

7.2 Observations de Bleuets Godbout inc.

Bleuets Godbout inc. est signataire de la convention depuis trois ans et constate que le Syndicat n'a pas la marge de manœuvre nécessaire pour agir librement afin d'intéresser un maximum d'acheteurs. L'entreprise considère que le rapport de force est biaisé dû au fait que 85 % des fruits sont disponibles exclusivement aux industriels locaux qui exercent de fortes pressions sur les décisions prises par le Syndicat.

Ce sont en majorité de petits producteurs éparpillés sur leur territoire qui constituent le 15 % restant de la récolte. Ils sont sujets à de fortes sollicitations des industriels de la région. Cette situation a pour conséquence que Bleuets Godbout inc. doit s'approvisionner à l'extérieur du Lac-Saint-Jean à des prix plus élevés. L'effet est dévastateur sur ses coûts de revient. Les prix payés étant plus élevés hors de la région du Lac-Saint-Jean, cette situation n'incite pas les producteurs à adhérer au Plan conjoint.

Bleuets Godbout inc. souligne que certains règlements sont appliqués plus rigoureusement quand il s'agit d'acheteurs de l'extérieur.

7.3 Observations de M. Daniel Gobeil

M. Gobeil intervient à titre de producteur de bleuets.

Il souligne qu'il se questionne sur la structure décisionnelle du Syndicat qui est composée d'un conseil d'administration où siègent des administrateurs avec intérêts ayant le pouvoir de voter l'élection du président du Syndicat. Le président est membre du comité restreint, le comité restreint devant, quant à lui, œuvrer en tenant compte des besoins des producteurs sans intérêt. Il perçoit donc une source de conflits d'intérêt dans la participation du président du Syndicat, ainsi élu, à ce comité. L'obligation de tenir informé le conseil d'administration des travaux du comité restreint serait aussi une source de difficultés compte tenu de son mandat.

3 juin 2011**Rapport d'évaluation périodique**

La politique préconisée par le Syndicat pour l'allocation des terres publiques aux fins de la récolte de bleuets est un moyen justifié d'aider les producteurs de bleuets de petite taille à atteindre un seuil de viabilité et ne doit pas être perçue comme un moyen d'enrichir seulement un groupe restreint d'intervenants de l'industrie. Cette politique est donc appropriée.

En ce qui a trait aux prix reçus par les producteurs M. Gobeil maintient « que quelque chose ne marche pas »; les prix de vente au détail aux USA indiquent que les producteurs ne reçoivent pas leur juste part du prix payé par les consommateurs.

Il souhaite que la nouvelle direction en poste au Syndicat adopte de nouveaux règlements pour un meilleur partage des revenus entre les producteurs et les transformateurs et une confiance accrue dans l'avenir.

8. L'ANALYSE ET LES COMMENTAIRES

La monographie présentée sur l'industrie du bleuet au Québec ainsi que la présentation du Syndicat nous ont permis de constater que la culture du bleuet, toutes espèces confondues, en termes de recettes monétaires, se situait au cours de la période 2004 à 2009, au premier rang parmi celle des petits fruits au Québec. Cette production a connu, pour la période étudiée, une très bonne croissance en termes de volume, de rendement à l'hectare, des superficies aménagées, accompagnée d'une bonne demande du marché et de prix intéressants malgré une offre accrue de bleuets. Toutefois, en 2009, l'augmentation importante de l'offre créait une chute des prix suivie d'une faible production en 2010 due à des gels printaniers. On prévoit des recettes de près de 10 millions de dollars en 2010 comparées à 27,6 millions de dollars en 2009 et 38,7 millions de dollars en 2008.¹³ Les auteurs de la monographie ont bien cerné l'aspect de rentabilité précaire des producteurs lorsque les prix descendent à de bas niveaux.

Après une période de croissance de 2005 à 2008, le nombre de producteurs membres du Syndicat connaît, depuis, une légère diminution. Il nous faut aussi noter, pour bien comprendre cette structure de production, qu'un nombre très restreint de producteurs produisent les trois quarts de la production de bleuets.

La congélation demeure le principal moyen de mise en marché de ce produit à cause de la courte période de récolte du bleuet sauvage et de sa vulnérabilité durant la période de conservation et de transport. L'industrie du surgelé est concentrée et intégrée verticalement, représentée par quelques entreprises importantes de propriété québécoise, ayant une contribution historique dans le développement du secteur et une forte influence sur le milieu.

La concurrence sur les marchés domestiques, tout aussi bien qu'internationaux, s'intensifie par l'arrivée de nouveaux pays exportateurs, des volumes exportés accrus et les nouveaux usages du bleuet en corymbe. Une situation qui motive la recherche de nouvelles voies de développement accompagnée d'un effort soutenu d'innovation, de recherche, d'investissement pour accroître la productivité, la transformation et la diversification des produits. L'accroissement des volumes devient un important facteur de réduction de coûts.

¹³ *Ibid* note 3.

3 juin 2011**Rapport d'évaluation périodique**

À cet effet, le Syndicat a un rôle à jouer comme moteur de développement. Ce rôle doit en être un de mobilisateur, ce qui requiert la consultation régulière des différents intervenants impliqués dans la mise en marché et un esprit de concertation de tous les instants.

Peu après la dernière évaluation périodique en 2005, la Régie demandait au Syndicat de déposer un plan d'action, ce qui fut fait à la fin de janvier 2006. Ce plan avait été réalisé suite à une ou des rencontres effectuées avec les intervenants de l'industrie. Bien que le Syndicat n'évoque pas formellement son plan d'action de 2006, certains éléments se retrouvent dans la présentation de ses réalisations. Toutefois la Régie demande qu'une révision soit faite de ce plan pour identifier ce qui est toujours pertinent, ce qui peut être incorporé à la planification 2010-2015 et qui témoigne d'un consensus de l'industrie.

L'administrateur du Plan conjoint, dans son rapport sur le volet de ses interventions en mise en marché, illustre d'une façon plus claire sa contribution au niveau de l'évolution de la cueillette en forêt et de l'ajout de signataires aux conventions. Quant aux prix, leur évolution et les comparaisons avec les autres provinces ou états, la Régie croit que le Syndicat aurait intérêt à fouiller cette question et accroître ses connaissances en la matière, sans toutefois minimiser le caractère précieux des données actuellement recueillies à ce sujet.

L'inventaire de cartes forestières sur le potentiel de récolte et leur publication sur le site Internet du Syndicat, afin qu'elles soient disponibles aux cueilleurs, et le service de réponses téléphoniques illustrent de façon concrète les actions posées au bénéfice de cette activité.

Au niveau de la promotion, de la recherche et du développement les actes posés sont beaucoup plus évidents et nous permettent de constater un effort significatif du Syndicat avec des résultats tout à fait satisfaisants. De plus au niveau de l'effort de recherche et développement, la Régie constate que le Syndicat a bien répondu à sa recommandation de 2005 de réactiver ses travaux.

Les moyens de diffusion de l'information employés par le Syndicat semblent répondre aux besoins et correspondent aux ressources humaines et matérielles dont peut disposer le Syndicat.

Au chapitre de la formation et de la relève, il est difficile pour la Régie d'en juger, car outre les journées d'information déjà mentionnées dans le compte-rendu, sous l'item de l'information, peu de renseignements additionnels nous sont donnés, par exemple le nombre de voyages effectués, leur but spécifique ou les connaissances recherchées et la participation des producteurs pour chacun. Un inventaire détaillé aurait permis de juger de leur contribution à la formation.

Le plan stratégique et ses priorités d'actions 2010 à 2015 sont présentés mais plusieurs éléments de problématique ne s'y retrouvent pas telles les interventions prévues pour contrer la concurrence, les différentes stratégies de mise en marché possibles, la main-d'œuvre en forêt, le développement de la production, la certification biologique et la rentabilité des entreprises. Par ailleurs, les objectifs touchant la recherche d'une meilleure harmonie au sein de l'industrie et la formation de la relève entre autres, semblent tout à fait pertinents.

3 juin 2011**Rapport d'évaluation périodique****9. LES RECOMMANDATIONS**

Les personnes désignées par la Régie pour lui faire rapport proposent que celle-ci recommande au Syndicat :

- de mettre l'emphase sur une réflexion concernant son rôle en tant que partenaire rassembleur de l'industrie et d'initier, tel qu'il est prévu dans son plan d'action, des échanges à la fois avec ses membres et les intervenants de l'industrie, pour qu'une fois les améliorations souhaitées bien identifiées, les partenaires de part et d'autre puissent contribuer à leur mise en œuvre;
- de porter une attention particulière à la consultation des membres et à la diffusion d'information lors de la négociation des conventions de mise en marché, notamment en ce qui concerne la négociation des prix et des règles d'approvisionnement avec les acheteurs afin d'obtenir un plus grand soutien des producteurs aux ententes conclues;
- d'examiner comment le Syndicat peut suivre de près l'évolution des marchés pour le bleuet et ses produits transformés, soit par des abonnements à des médias spécialisés, la participation à des colloques ou salons pertinents dans le but d'accroître son expertise dans ce domaine;
- de compléter rapidement l'élaboration de son plan d'action en précisant les objectifs à court, moyen et long terme en le dotant d'indicateurs qui permettront au Syndicat d'évaluer les résultats de ses interventions et d'en mesurer l'évolution au cours des années subséquentes.

Gilles McDuff

André Belzile

Claude Lambert